

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUILLET 2006

L'AN DEUX MILLE SIX LE DIX JUILLET A DIX HUIT HEURES,

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 3 juillet 2006 et affichée le même jour, sous la présidence de **Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Présents :	25
Porteur (s) d'un mandat :	7
Absent (s) Excusé (s) :	/
Absent (s) :	3

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. GATHIER, Mme POGUET, Mme PETREL, Mme CHANTEREAU MENDOLA, M. BRUYERE, M. FOUCRY, M. MESTELAN, M. FRUGIER, M. GRANGER, Mme BALABANIS, M. PIFFETEAU, Mme AUDENINO CAMPARDON, M. PHILIPPE, Mme MOLLAR, Mme PERRET BOUCQ, Mme CHARLETY, Mme CASANOVA, M. MISSUD, Mme AIMONIER DAVAT, Mme DUMANDAG, M. SERRA, M. BOILEAU, Mme OLLIVIER, Mme JACQUIER

AVAIENT DONNE PROCURATION

M. MILETTO à M. LE MAIRE
Mme PENNET à M. GRANGER
Mme DELACROIX à M. GATHIER
Mme SAVONET à Mme CHARLETY
M. BUISSON à Mme POGUET
Mme VIAL à Mme CHANTEREAU
M. MAUCCI à M. BOILEAU

ABSENTS

Mme BERT MARCAZ
M. GRUFFAZ
M. CABON

SECRETAIRE : Mme CASANOVA

1 Commune de Mouxy – Acquisition de terrain en vue de l'extension du Centre Aéré Le Gai Taillis :

Dans le cadre d'un projet de restructuration du Centre Aéré Le Gai Taillis, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'acquisition des parcelles de terrains suivantes, situées sur la Commune de Mouxy :

- Section A n° 690 p, appartenant à la Commune de Mouxy d'une superficie de 9 a 86 ca,
- Tronçon d'un ancien chemin rural de la commune de Mouxy d'une superficie de 1 a 77 ca,

- Parcelles n° 850, 851, appartenant à Monsieur Claude QUARD d'une superficie de 13 a 51 ca,
 - Parcelle n° 854 p, appartenant aux Consorts BURDET d'une superficie de 3 a 89 ca, Soit une acquisition totale de 29 a 03 ca, au prix de 2.264,34 euros.
- 2 **Route de Pugny – Acquisition de terrain appartenant à Madame Claudine DENAJAR :**
Mme DUMANDAG, M. SERRA, M. BOILEAU (pouvoir de M. MAUCCI), Mme OLLIVIER et Mme JACQUIER s'étant abstenus, le Conseil Municipal à la majorité approuve l'acquisition d'une emprise de terrain d'environ 3 a 06 ca, prélevée sur la parcelle cadastrée Section BZ n° 374, au prix de 90 euros / m², soit un montant total de 27.540 euros.
- 3 **Boulevard Lepic – Acquisition de terrain appartenant à la Succession Jean GAIME :**
Dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une aire de jeux au profit des jeunes du quartier de la Liberté, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle cadastrée Section AZ n° 227, d'une superficie de 16 a 35 ca, pour un prix de 62.500 euros.
- 4 **Bail Emphytéotique Administratif – Gendarmerie**
Mme JACQUIER ayant voté contre, Mme DUMANDAG et Mme OLLIVIER s'étant abstenues, le Conseil Municipal à la majorité décide de donner à Bail Emphytéotique Administratif à la société Sollar les locaux de la gendarmerie afin qu'elle en assure la gestion.
- 5 **DSP centre équestre – Approbation du contrat et choix du délégataire**
La procédure de DSP du Centre Equestre se termine. A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le contrat de délégation de service public et approuve le choix de DAVID LITTY MANEGE D'AIX LES BAINS comme délégataire pour une application au 1^{er} septembre 2006.
- 6 **Demande d'exonération de taxes sur réunions sportives**
A l'unanimité le Conseil Municipal accorde une exonération totale de la taxe aux compétitions de basket, de rugby, de boxe anglaise et de football organisée par les associations sportives régies par la loi 1901 et agréées par le Ministre de la Jeunesse et des Sports.
- 7 **Approbation des comptes 2005 – Office du Tourisme**
A l'unanimité le Conseil Municipal prend acte des résultats 2005 de l'OT (- 16.070,02 euros) et du Centre des Congrès (- 696.724 euros).
- 8 **SEAB – Convention exploitation eau de source**
QUESTION REPORTEE
- 9 **Décision Modificative et mesures comptables**
- Décisions Modificatives :

- . Décision Modificative N° 4 – Budget Principal : cette décision enregistre les 3.200.000 euros de vente de terrain à Capri. Ces recettes nouvelles permettent d'inscrire principalement des opérations non retenues lors du budget supplémentaire :
 - Travaux giratoire Grand Port / Saint- Innocent : 660.000 €
 - Travaux Grand Lac sur le boulevard De Lattre de Tassigny : 800.000 €
 - Fonds de concours aux Thermes : 313.000 €
- . Décisions Modificatives N° 2 – Budgets Eau Potable et Parkings : cette décision comprend uniquement des virements de crédits et des ajustements d'amortissements des immobilisations.
- **Attribution des subventions inscrites à la DM N° 4 :**
Des compléments de subventions sont attribués à :
 - . Office du Tourisme (régularisation de la TVA) : 179.000 €
 - . PAIO (fonds mobilité) : 5.000 €
 - . Avenir Jeunes : 3.811 €
- **Mesures comptables :**
 - . Annulation d'un titre de recette pour perte de matériel émis auprès du Club des Plaisanciers.

Cette décision modificative et ces diverses mesures comptables sont adoptées à la majorité par le Conseil Municipal, Mme DUMANDAG, M. SERRA, M. BOILEAU (pouvoir de M. MAUCCI), Mme OLLIVIER et Mme JACQUIER s'étant abstenus.

10 **Lot B intermodal – Présentation du montage de l'opération**

Mme DUMANDAG, M. SERRA, M. BOILEAU (pouvoir de M. MAUCCI), Mme OLLIVIER et Mme JACQUIER s'étant abstenus, le Conseil Municipal à la majorité valide le montage juridique et financier qui repose sur un Bail Emphytéotique Administratif à la société Icade G3A, autorise Icade G3A à déposer deux demandes de Permis de Construire et autorise Monsieur le Maire à organiser l'enquête publique pour la désaffectation du domaine public des parcelles cédées par la Ville à la Société.

11 **Convention de mandat à la CCLB pour maîtrise d'ouvrage déléguée des conteneurs enterrés**

Mme PERRET BOUCQ ayant voté contre, M. GATHIER et M. PHILIPPE s'étant abstenus, le Conseil municipal à la majorité approuve la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée passée avec la CCLB pour la mise en place de conteneurs enterrés dans le Centre Ville. La CCLB réalisera les travaux d'enfouissement pour le compte de la Ville qui lui remboursera ensuite les frais engagés.

12 **Ajustement du programme de rénovation des Thermes**

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte un ajustement du programme triennal de rénovation conduit par l'Établissement Public des Thermes, notamment en terme de priorités de réalisation et de calendrier.

13 **SEAB – Transaction forage Saint-Simond**

Afin de régler un différend sur la réalisation de travaux du forage de l'eau minérale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le paiement de la somme de 162 000 euros à la SEAB.

14 Dossiers d'appels d'offres

. Boulevard de Lattre de Tassigny – Travaux d'aménagement

A l'unanimité le Conseil autorise le Maire à signer les marchés de travaux lancés par voie d'appel d'offres pour la réalisation de l'aménagement du boulevard de Lattre de Tassigny, dernier volet de l'opération Grand Lac Entrée de Ville.

. Carrefour Avenue du Grand Port / Route de St Innocent – Travaux d'aménagement

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le lancement des appels d'offres pour les travaux d'aménagement du carrefour Route de Saint Innocent/Avenue du Grand Port (carrefour dit du Neptune).

. Chaudanne – Modification hydraulique avec sa confluence du Tillet

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à engager la procédure d'appel d'offres pour les travaux d'amélioration hydraulique de l'ouvrage siphon de la Chaudanne, avenue de Tresserve, avant sa confluence avec le Tillet canalisé.

15 Centre Hippique – Démolition d'un bâtiment – Autorisation de signature

Dans le cadre de travaux d'aménagement et de sécurité, la démolition d'un des bâtiments situés sur le terrain du Centre Hippique est envisagée, en raison de sa vétusté.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le permis de démolir.

La séance est levée à 21 h

**Dominique DORD
Député Maire d'Aix-les-Bains**